

# Simulateur de voiture

## Atelier de prévention ou stand d'information



# Simulateur de voiture

Le simulateur de conduite peut être réservé lors d'un atelier de prévention ou pour un stand d'information, sous les instructions d'un collaborateur du BPA.

Les simulations de conduite à image réelle suivantes peuvent être effectuées:

- **Ne vous laissez pas distraire:** Comme son nom l'indique, c'est la distraction au volant qui est au cœur du sujet.
- **Identification des dangers et test de réactivité:** Une bonne réactivité et une bonne pression sur les freins sont décisifs. Ces deux facteurs peuvent être mesurés et évalués grâce à ce simulateur.

## Autres éléments

- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents

## Organisation

- Les participants seront guidés par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- L'idéal est de prévoir 60 minutes par groupe.

## Liste des tarifs

Tarif pour les entreprises	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 450.-	CHF 450.-	CHF 450.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 800.-	CHF 1600.-	CHF 3200.-
<b>Total</b>	<b>CHF 1250.-</b>	<b>CHF 2050.-</b>	<b>CHF 3650.-</b>

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés.

Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à des établissements de formation spéciaux (écoles de métiers, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.

## Locaux et place requise

- Local fermé (salle de formation ou de conférence, atelier, etc.) doté d'un espace suffisant pour accueillir le matériel de démonstration et maximum 12 personnes (chaises en configuration concert). Il est impossible d'organiser une démonstration à l'extérieur en raison du risque météorologique (sauf sous un chapiteau clos et résistant aux intempéries).
- Minimum 400 cm x 250 cm (environ 10 à 12 m<sup>2</sup>)

**Conseil:** la manifestation devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative et aux horaires libres n'est ni pertinente ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

## Contact

BPA

Conseillères Entreprises Suisse romande

Tiziana Iseppi  
+41 31 390 22 66  
[t.iseppi@bpa.ch](mailto:t.iseppi@bpa.ch)

Stéphanie Egger Bussy  
+41 31 390 22 65  
[s.egger@bpa.ch](mailto:s.egger@bpa.ch)

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: [bpa.ch/ateliers-de-prevention](http://bpa.ch/ateliers-de-prevention)

